

Adoption de l'avenant à la
convention Université Toulouse III-
Université des Antilles

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 21 juin 2016

Délibération 2016/06/CFVU-40

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1*
Vu les statuts de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier, notamment son article 11

Après en avoir délibéré, les conseillers adoptent l'avenant à la convention Université
Toulouse III-Université des Antilles.

Toulouse le 1^{er} septembre 2016
Le Président


Le Professeur Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 26

Nombre de voix favorables : 26
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0